

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ABD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-726767

Maladie

Dentaire

345+

Matricule : 345+ Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

SAADI TOURIA

Nom & Prénom :

01/05/1959

Date de naissance :

Adresse :

109 Rue ABDELLAH RAJII NAARIF

Tél. :

0661061855 Total des frais engagés :

3850,00 Dhs

Optique

Autres

ND 7397

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

JI. BERRADA SOUNI CHAKIB

Ophtalmologiste

Galerie Familia Angle Rue Jura

et Av. Vergne 3ème Etage Maârif

Casablanca - Tél. : 05 22 99 45 68 69

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CADIZ CANARY

Le : 15/18/2022

Signature de l'adhérent(e) :

SAADI TOURIA

8000

Autorisation Cadre n° A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
21.08.2022 C	Ophthalmo-Opticien	1	250	J. BERRADA SOHN CHAKIB Ophthalmo-Opticien Galerie Familiale de la Rue Jura et Av. Vergne 3ème Etage Maârif Casablanca - Tél.: 05 22 99 45 68/69

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA POSTE PRINCIPALE CASA SARL A.U. 53, Bd de Paris - Casablanca Tél: 0522 22 26 83-0522 48 79 90	21/08/22	5410

ANALYSES - RADIGRAPHIES

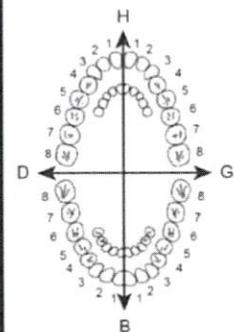
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

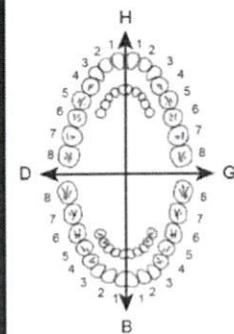
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	13/08/22					3600

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Docteur BERRADA SOUNI Chakib

Spécialiste des Maladies et Chirurgies des yeux

Strabologie - Lentilles de Contact - Laser - Angiographie

Lazik - Cataracte au Lazar

Membre de La Société Française d'Ophtalmologie

Agrée Pour Permis De Conduire



الدكتورة براادة السنی شکیب

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الجول عدسة الاتصال - الليزر - أangiografie

لزیک - إزالة الجلاة بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

مرخص إعطاء الشهادة للقدرة على السياقة

Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste
Galerie Familia Angle Rues Jura
et Av. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel: 05 22 99 45 68/69

08.08.2022

M. Saadi Toubia.

Laurette de Constance (vom + Frontales)
v. gegenf. Antisiphon

(v)

$$05 = (50 + 0.50) + 1.50 .$$

$$06 = (50 + 1.50) + 1.50 .$$

08 = PHARMACIE DE LA POSTE
PRINCIPALE CASA SARI A.U
53, Bd de Paris - Casablanca
Tel: 0522 22 26 83-0522 48 79 90



Dr. BERRADA SOUNI CHAKIB
Ophtalmologiste

Galerie Familia Angle Rue Jura
et v. Vergne 3ème Etage Maârif
Casablanca - Tel: 05 22 99 45 68/69

Galerie Familia Angle Rue Jura - Auvergne (Ancien Cinéma
Familia) 3ème étage - Maârif - Casablanca
Tél. : 0522.99.45.68/69

رواق فامليا زاوية زنقة جورا و اوفرني (سينما فامليا سابقا)
الطابق الثالث - المعارف - الدار البيضاء
الهاتف : 0522.99.45.68/69



OPTIQUE 1000%

Opticien - Optométriste

Facture

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien

N° 000236

Date : 23/08/2022

Mr : SAADI Tariq.

Docteur: BERRADA Sassi Chakib

Type des Verres : PROGRESSIFS ORSUA AR

Monture : Optique 600 - Dr

* Vision de Lion :

OD	Axe	90°	Cyl	+0.50	Sph	+1.50	180°
----	-----	-----	-----	-------	-----	-------	------

OG	Axe	90°	Cyl	+1.50	Sph	+1.50	180°
----	-----	-----	-----	-------	-----	-------	------

* Vision de Prés :

OD	Axe	—	Cyl	—	Sph	—
----	-----	---	-----	---	-----	---

OG	Axe	—	Cyl	—	Sph	—
----	-----	---	-----	---	-----	---

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien

Add : 9 250

Montant : 3600 -

Taxe 10% Sexant

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - RC : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211